

## **La réforme du lycée**

### **Classe de seconde**

La classe de seconde conduit les élèves aux baccalauréats général et technologique. Elle comprend des enseignements communs obligatoires et des enseignements optionnels. Les enseignements d'exploration sont supprimés.

Les élèves (hors seconde STHR [sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration]) peuvent choisir au plus deux enseignements optionnels parmi ceux proposés par l'établissement : un enseignement optionnel général et un enseignement optionnel technologique. Le latin et le grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels.

Une enveloppe de 12 heures hebdomadaires par classe, modifiable par le recteur, est donnée à l'établissement en fonction des spécificités pédagogiques.

La classe de seconde STHR bénéficie d'une organisation spécifique et comprend des stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel.

La réforme entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

### **Cycle terminal enseignement général**

Les séries L, ES et S disparaissent. Le cycle terminal comprend des enseignements communs, des enseignements de spécialité au choix et des enseignements optionnels. L'élève de première choisit 3 enseignements de spécialité, celui de terminale 2 des 3 enseignements de spécialité choisis en première. L'élève peut suivre un enseignement dans un autre établissement en cas d'absence de la spécialité choisie, s'il existe une convention avec cet autre établissement. À titre exceptionnel, l'élève peut suivre un enseignement non choisi en première après avis du conseil de classe en fin de première.

Pendant le cycle terminal, l'élève réalise un projet individuel ou collectif adossé à 1 ou 2 enseignements de spécialité suivis, qui fera l'objet d'un oral au bac. C'est l'équivalent d'un TPE travaillé sur 2 ans.

Une enveloppe de 7 heures hebdomadaires par classe, modifiable par le recteur, est donnée à l'établissement en fonction des besoins pédagogiques.

La réforme entre en vigueur en première le 1<sup>er</sup> septembre 2019 et en terminale le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

### **Cycle terminal enseignement technologique**

Les séries STS, STL; STD2A, STI2D, STMG, STHR sont maintenues. Les enseignements suivis en seconde ne conditionnent pas le choix de la série.

Le cycle terminal comprend des enseignements communs, des enseignements de spécialité et des enseignements optionnels au choix des élèves.

Un changement d'enseignement de spécialité est possible en cours ou en fin d'année après avis du conseil de classe et avant l'inscription au baccalauréat.

Une enveloppe horaire hebdomadaire, modifiable par le recteur, est donnée à l'établissement. Elle obéit à la formule :  $\frac{N \times a}{29}$  (arrondi à l'entier supérieur)

29

N est le nombre d'élèves de première et de terminale prévus à la rentrée suivante.

a = 7 pour la série STMG, a = 10 pour la série ST2S et a = 14 pour les autres séries.

La réforme entre en vigueur en première le 1<sup>er</sup> septembre 2019 et en terminale le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Selon les besoins, les élèves bénéficient d'un accompagnement personnalisé qui comprend une aide à l'orientation. Il est placé sous la responsabilité des professeurs et du professeur principal, En seconde, il s'agit d'améliorer les compétences en français et en mathématiques. Une évaluation est organisée en début de seconde. En terminale, l'accompagnement personnalisé s'appuie sur les enseignements de spécialité.

L'orientation est prise en charge par les professeurs de la classe, les documentalistes et des personnes invitées par l'établissement ou mandatées par le conseil régional.

Le tutotat est maintenu.

Les élèves volontaires peuvent bénéficier de stages de remise à niveau pour éviter un redoublement ou de stages passerelles pour changer d'orientation.

### Enseignements communs

Français	4 h
HG	3 h
LV1 et LV2	5 h 30
MATHS	4 h
PC	3 h
SVT	1 h 30
EPS	2 h
ECJS	0 h 30

AP	2 h
Vie de classe	10 h annuelles

### Enseignements communs

Français	4 h
HG	3 h
<b>LVA et LV2B (a) (b)</b>	5 h 30
<b>SES</b>	<b>1 h 30</b>
MATHS	4 h
PC	3 h
SVT	1 h 30
EPS	2 h
EMC	18 h annuelles
<b>Sciences numériques</b>	<b>1 h 30</b>

<b>AP (c)</b>	<b>(volume déterminé selon besoin)</b>
<b>Accompagnement au choix de l'orientation (d)</b>	<b>54h annuelles selon organisation</b>
Vie de classe	10 h annuelles

### Enseignements facultatifs

### Enseignements d'exploration

- SES
- PFEG
- ~~Littérature et société~~
- ~~Méthodes pratiques et scientifiques~~

### Enseignements optionnels

<b>1 enseignement général au choix parmi</b>	
LCA : latin (e)	3h
LCA : grec (e)	3h
LV C (a) (b)	3h
Arts	3h
EPS	3h
Arts du cirque	6h
Ecologie-agronomie-territoires développement durable (f)	3h
<b>1 enseignement technologique au choix parmi</b>	
Management et gestion	1h30
Santé et social	1h30
Biotechnologies	1h30
Sciences et laboratoire	1h30
Sciences de l'ingénieur	1h30
Création et innovation technologiques	1h30
Création et culture – design	6h
Hippologie et équitation (f)	3h
Pratiques sociales et culturelles (f)	3h
Pratiques professionnelles (f)	3h
<b>Atelier artistique</b>	<b>72h annuelles</b>

} Lycée agricole

- (a) La langue vivante B ou C peut être étrangère ou régionale.  
 (b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.  
 (c) Au choix parmi : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre. Les arts du cirque ne peuvent être choisis qu'en enseignement de spécialité. Les élèves ont la possibilité de cumuler en enseignement de spécialité et en enseignement optionnel deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.  
 (d) Enseignement assuré uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole  
 (e) Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves.  
 (f) 54 h, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement.  
 (g) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus de l'enseignement optionnel suivi par ailleurs.

## Classe de première

### ENSEIGNEMENTS COMMUNS

Français	4 h
Histoire –géographie	3 h
LVA et LVB (enveloppe globalisée) (a) (b)	4 h 30
Education physique et sportive	2 h
Enseignement scientifique	2 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles

### ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE : 3 au choix

Arts (c)	4 h
Biologie-écologie (d)	4 h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	4 h
Humanités, littérature et philosophie	4 h
Langues et littératures étrangères	4 h
Littérature et LCA	4 h
Mathématiques	4 h
Numérique et sciences informatiques	4 h
Physique-chimie	4 h
Sciences de la vie et de la Terre	4 h
Sciences de l'ingénieur	4 h
Sciences économiques et sociales	4 h

Accompagnement personnalisé (e)	<small>Selon besoin de l'élève et organisation</small>	
Accompagnement au choix de l'orientation (f)		54h (an)
Heures de vie de classe		10h (an)

### ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

<b>1 enseignement parmi :</b>	
LVC (a) (b)	3 h
LCA : latin (g)	3 h
LCA : grec (g)	3 h
Education physique et sportive	3 h
Arts (c)	3 h
Hippologie et équitation (d)	3 h
Agronomie-Economie-Territoires (d)	3h
Pratiques sociales et culturelles (d)	3h

} Lycée agricole

## Classe de terminale

### ENSEIGNEMENTS COMMUNS

Philosophie	4 h
Histoire –géographie	3 h
LVA et LVB (enveloppe globalisée) (a) (b)	4 h
Education physique et sportive	2 h
Enseignement scientifique	2 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles

### ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE : 2 au choix

Arts (c)	6 h
Biologie-écologie (d)	6 h
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	6 h
Humanités, littérature et philosophie	6 h
Langues et littératures étrangères	6 h
Littérature et LCA	6 h
Mathématiques	6 h
Numérique et sciences informatiques	6 h
Physique-chimie	6 h
Sciences de la vie et de la Terre	6 h
Sciences de l'ingénieur (e) (+ 2 h de Sciences physiques)	6 h + 2h
Sciences économiques et sociales	6 h

Accompagnement personnalisé (f)	<small>Selon besoin de l'élève et organisation</small>	
Accompagnement au choix de l'orientation		54h (an)
Heures de vie de classe		10h (an)

### ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

<b>a) 1 enseignement parmi :</b>	
Mathématiques complémentaires (h)	3 h
Mathématiques expertes (i)	3 h
Droit et grands enjeux du monde contemporain	3 h
<b>b) 1 enseignement parmi :</b>	
LVC (a) (b)	3 h
LCA : latin (i)	3 h
LCA : grec (j)	3 h
Education physique et sportive	3 h
Arts ©	3 h
Hippologie et équitation (d)	3 h
Agronomie-Economie-Territoires (d)	3 h
Pratiques sociales et culturelles (d)	3 h

} Lycée agricole

## Notules pour la terminale

- (a) La langue vivante B ou C peut être étrangère ou régionale.
- (b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.
- (c) au choix parmi : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre. Les arts du cirque ne peuvent être choisis qu'en enseignement de spécialité. Les élèves ont la possibilité de cumuler en enseignement de spécialité et en enseignement optionnel, deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.
- (d) Enseignement assuré uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.
- (e) Cet enseignement est complété de 2 h de sciences physiques.
- (f) Horaire déterminé selon les besoins des élèves.
- (g) 54 h, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement.
- (h) Pour les élèves ne choisissant pas en terminale la spécialité « Mathématiques ».
- (i) Pour les élèves choisissant en terminale la spécialité « Mathématiques ».
- (j) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

## Seconde STHR

Enseignements	Horaire élève
<b>Enseignements communs</b>	
Mathématiques	3 h
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LVA et LVB (enveloppe globalisée) (a)	5 h
EPS	2 h
Sciences	3 h
Enseignement moral et civique	0 h 30
Economie et gestion hôtelière	2 h
Sciences et technologies des services	4 h
Sciences et technologies culinaires	4 h
Stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel	4 semaines
Accompagnement personnalisé (b)	
Education au choix de l'orientation	54 h annuelles
<b>Enseignements optionnels</b>	
<b>2 au plus parmi les suivants :</b>	
LVC (étrangère ou régionale)	3 h
Arts (arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre)	3 h
<b>Atelier artistique</b>	72 h annuelles
(a) L'anglais pour l'une des deux langues vivantes	
(b) Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves	

## Cycle terminal voie technologique

Enseignements	Horaire élève
<b>Enseignements communs</b>	
Français (en classe de première)	3 h 30
Philosophie (en classe de terminale)	2 h
Histoire-géographie	1 h 30
Enseignement moral et civique	0 h 30
LVA et LVB	3 h
+ enseignement technologique en LVA (1)	1 h
EPS	2 h
Mathématiques	3 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles
Accompagnement personnalisé (2)	
Education au choix de l'orientation	54 h annuelles
<b>Enseignements optionnels</b>	
2 enseignements au plus parmi :	
Arts (c)	3 h
EPS	3 h
LVC (étrangère ou régionale) (3)	3 h
<b>Atelier artistique</b>	72 h annuelles
(1) La langue vivante A est étrangère. la langue vivante B peut être étrangère ou régionale. L'horaire élève indiqué correspond à une enveloppe globalisée pour ces deux langues vivantes. L'enseignement technologique en langue vivante A est pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante.	
(2) Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves	
(3) Uniquement pour la série STHR	

<b>Première STMG</b>		<b>Terminale STMG</b>	
Sciences de gestion et numérique	7 h	Management, sciences de gestion et numérique avec un enseignement spécifique parmi :	
Management	4 h	gestion et finance ;	
Droit et économie	4 h	mercatique ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information et de gestion	10 h
		Droit et économie	6 h
<b>Première STI2D</b>		<b>Terminale STI2D</b>	
Innovation technologique	3 h	Ingénierie, innovation et développement durable (2I2D) avec un enseignement spécifique parmi :	
Ingénierie et développement durable (I2D)	9 h	architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique	12 h
Physique-chimie et mathématiques	6 h	Physique-chimie et mathématiques	6 h
<b>Première ST2S</b>		<b>Terminale ST2S</b>	
Physique-chimie pour la santé	3 h	Chimie, biologie et physiopathologie humaines	8 h
Sciences et techniques sanitaires et sociales	7 h	Sciences et techniques sanitaires et sociales	8 h
Biologie et physiopathologie humaines	5 h		
<b>Première STL</b>		<b>Terminale STL</b>	
Physique-chimie et mathématiques	5 h	Physique-chimie et mathématiques	5 h
Biochimie-biologie	4 h	Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	13 h
Biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	9 h		
<b>Première STD2A</b>		<b>Terminale STD2A</b>	
Physique-chimie	2 h	Analyse et méthodes en design	9 h
Outils et langages numériques	2 h	Conception et création en design et métiers d'art	9 h
Design et métiers d'art	14 h		
<b>Première STHR</b>		<b>Terminale STHR</b>	
Enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE)	3 h	Sciences et technologies culinaires et des services- enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE)	13 h
Sciences et technologies culinaires et des services	10 h	Economie-gestion hôtelière	5 h
Economie-gestion hôtelière	5 h		

## Quelques réflexions

Il saute aux yeux que la future réforme du lycée est l'occasion de faire des économies en rognant une fois de plus le nombre d'heures d'enseignement proposées aux élèves et par suite, de réduire le nombre de professeurs. Partant du constat qu'on ne trouve plus assez de professeurs qui acceptent d'être sous-payés, même en diminuant le nombre de postes aux concours, le ministre en conclut qu'il faut réduire les horaires des élèves. Portant, il avait affirmé que la réforme se ferait sans réduire les moyens. Les grilles horaires proposées montrent exactement le contraire.

En seconde l'élève est tenu d'assister à 26,5 h de cours au lieu de 28 h 30 actuellement (puisque l'accompagnement de 2h hebdomadaire n'est plus compris dans l'horaire).

Quelques nouveautés apparaissent pour certaines disciplines mais il faudra attendre de connaître le contenu des enseignements pour en mesurer la portée.

- En seconde, les SES font partie des enseignements communs. Dans le même temps, l'enseignement d'exploration d'économie-gestion (PFEG) est relégué dans les enseignements optionnels. Littérature et société ainsi que MPS disparaissent.
- En seconde, un enseignement de sciences numériques apparaît. Doté d'une 1,5 h. Cet enseignement risque d'être prodigué au rabais étant donné le peu d'heures mais surtout à cause du manque d'enseignants qualifiés.
- En première générale, le ministre a pris le parti de reléguer les mathématiques en enseignement de spécialité. On continuera donc à former des professeurs des écoles qui auront abandonné les mathématiques en seconde et qui auront toutes les peines à enseigner cette discipline. Le rapport Villani n'aura servi à rien sinon à jeter de la poudre aux yeux.
- En cycle terminal, une nouvelle discipline est créée : numérique et sciences informatiques, à moins que ce ne soit la spécialité ISN de TS.
- La philosophie bénéficiera de 4 h dans toutes les classes au lieu de 3 h en TS, de 4 h en TES et de 8 h en TL. Mais on peut penser que les élèves de "l'ancienne TL prendront l'enseignement de spécialité "humanités, littératures et philosophie"
- Dans les séries technologiques, les mathématiques apparaissent dans le tronc commun, ce qui affaiblit la spécialité technologique.

Actuellement, l'accompagnement personnalisé est de 2 heures. La liberté donnée aux établissements et de ce point de vue est un net recul par rapport à la situation précédente et à ce qui était souhaité pour accompagner les élèves. La manne de 2h laissée aux chefs d'établissements privés sera sans doute utilisée pour ouvrir des enseignements optionnels attractifs commercialement et non pour aider des élèves dans l'accompagnement à l'orientation.

De plus dans toutes les classes, une enveloppe horaire est laissée à l'établissement selon les besoins pédagogiques (en particulier pour le dédoublement des classes pour les labos) Dans l'enseignement public, la répartition de cette enveloppe est l'objet d'une consultation. Nous connaissons trop bien les chefs d'établissement du privé pour savoir qu'ils s'accapareront ce travail en faisant croire qu'une information tient lieu de concertation. Cette enveloppe passe de

10,5 h à 12 h en seconde mais est considérablement réduite en cycle terminal. Elle est actuellement de 6 h à 10 h par classe et sera de 7 h par classe.

Cette enveloppe horaire servira aux chefs d'établissement pour multiplier les enseignements de spécialité ou les enseignements optionnels. Ceux-ci ne doivent pas être imposés aux élèves. Ce seront les élèves qui feront leur choix. Les élèves choisiront des enseignements utiles pour leurs études ultérieures. Cela condamnera les enseignements jugés mineurs sur le marché éducatif.

Dans le cycle terminal, aucune enveloppe horaire n'est prévue pour préparer le « grand oral », durant les années de première et terminale. Il semble se dessiner une aberration : les élèves passent l'écrit des enseignements de spécialité fin avril / début mai (d'après le calendrier prévisionnel du bac...) les élèves devront-ils préparer leur oral dans le temps qui restera de mai et juin ?

Pour l'heure, des interrogations subsistent et des inquiétudes apparaissent. On voit mal comment, avec encore moins de moyens, les enseignants pourront faire mieux et dans quelle mesure ces modifications seront à même d'améliorer la préparation des lycéens à l'enseignement supérieur. De plus, ce n'est pas en conduisant une réforme au pas de charge avec un simulacre de concertation et un autoritarisme aveugle qu'on obtient les meilleurs moyens de réussir.

Rose-Marie Blasco  
Sundep Créteil